

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## Article 1: L'organisme organisateur

L'Alcove, « *Atelier Leynaud de Création d'Objets Visuels* », est depuis mai 2015 un lieu de création et d'exposition visuelle situé au bas des pentes de la Croix-Rousse à Lyon. C'est dans un quartier chargé d'histoire que neuf artistes ont décidé de s'associer autour d'un lieu géré de façon collective.

L'Alcove est un lieu atypique constitué d'une partie atelier et d'un espace galerie. Elle donne aujourd'hui la possibilité à tous les photographes, quel que soit leur niveau, d'exposer leur travail au sein de la galerie dans le cadre d'un concours photo.

## Article 2: Thème du concours

La ou les photos proposée(s) devront répondre au thème suivant : « **INTIMITÉ** »

## Article 3: Dates du concours

Le concours est ouvert du **16 décembre 2018 au 11 janvier 2019**. Les résultats seront annoncés le 17 janvier 2019, lors d'une soirée de remise des prix en présence du jury et des parrains du concours, puis une annonce sera faite sur la page Facebook et le site internet de la galerie.

Les dates de l'exposition photo du gagnant ne sont pas encore définies.

## Article 4: Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

La ou les photo(s) devront être envoyées au format numérique JPG ou PNG, en pièce jointe d'un email à : [contact@alcove-lyon.com](mailto:contact@alcove-lyon.com) dont l'objet sera « concours photo Lyon ». Le corps de l'email comprendra:

- Le nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- **1 à 5 photos** répondant au thème imposé
- un court texte de 5 à 10 lignes présentant sa démarche artistique et photographique (format, matériel photographique utilisé et toutes les informations pertinentes qui nous permettront de comprendre au mieux sa démarche artistique.) Le participant devra aussi expliquer pourquoi sa photo ou série de photos répond au thème imposé.

- un portoflio/site internet/page facebook/ compte instagram nous donnant un aperçu global de son travail

### **Article 5: Modalités de sélection**

Les photographies seront évaluées sur leur valeur artistique, créative et technique, et leur adéquation avec le thème proposé.

### **Article 6: Prix**

Le premier gagnant sélectionné remportera une exposition de 10 jours au sein de la galerie. Le deuxième gagnant, quant à lui, se verra réserver un corner de vente au sein de la galerie sur toute la durée de l'exposition. Les 5 premiers gagnants bénéficieront de visibilité sur notre site internet grâce à une galerie numérique.

### **Article 7: Composition du jury**

Composé des artistes résidents de l'Alcove ainsi que de photographes invités en tant que parrains de l'événement.

Les parrains officiels du concours:

- Marie Bienaimé (Photographe professionnelle)
- Franck Olaya (Photographe professionnel)
- Chloé Triaire (Photographe amatrice et gagnante du concours de l'année dernière)

Les artistes résidents de l'Alcove :

- Alexandre Vanhoorde (photographe)
- Yann Merran (photographe)
- Camille Guillaud (créatrice)
- Sylvie Kochen (artiste peintre)
- Tang (artiste peintre)
- Etus (artiste peintre)
- Xiaojun Song (artiste peintre)
- Marine Lacroix

Les artistes résidents seront en charge de sélectionner 5 artistes parmi tous les participants. Les parrains de l'événement, en collaboration avec les artistes résidents, choisiront ensuite le gagnant.

### **Article 8: Droits à l'image et autorisation d'exploitation**

Les participants au concours garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la photographie envoyée et que celle-ci respecte le droit à l'image. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants donnent le droit à l'organisme organisateur du concours d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours.

Conformément aux articles 38 à 43 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à : [contact@alcove-lyon.com](mailto:contact@alcove-lyon.com)

### **Article 9: Responsabilité**

Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

### **Article 10: Loi applicable**

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée exclusivement par l'organisme organisateur dans le respect de la législation française.

### **Article 11: Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisme organisateur ou par mail. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

#### **Contact :**

[contact@alcove-lyon.com](mailto:contact@alcove-lyon.com)

**Les Artistes Lyonnais**

**15 rue René Leynaud**

**69001 LYON**

**alcove**

atelier Leynaud de création d'objets visuels